

\$1,218,800.00 souscrit a date

Le Pape Pie XII prisonnier

Depuis que les troupes nazies sont dans la Cité du Vatican, Pie XII est prisonnier de l'ennemi. Les protestations du Vatican contre le contrôle des entrées et sorties donnent à entendre que le contrôle nazi devient une oppression. Dans l'intervalle, une dépêche de l'agence Reuters émanant de Suisse mande que les Nazis ont déjà prévu les préparatifs nécessaires à la transportation du Pape dans une ville italienne du Nord "présentant une plus grande sécurité", si Rome était menacée de tomber aux mains de l'ennemi.

Ces événements semblent être calqués sur un patron plus ancien. Au soir du 5 juillet 1809, les soldats de Napoléon firent irruption dans le palais du Quirinal à Rome, et conduisirent Pie VII comme un prisonnier à Savona, ville italienne du Nord. Quelque temps après, sous prétexte qu'il était en danger à cause de la flotte anglaise, on lui fit traverser les Alpes pour le conduire à Fontainebleau. Tenu dans une captivité qui était toujours étroite et souvent cruelle, il eut à souffrir pendant plusieurs années de la "protection" du dictateur de l'Europe.

Mais Pie VII devait retourner à Rome, Napoléon mourir pri-

sonnier. L'arrestation du Pape a constitué ce qu'on a appelé "une trahison des instincts plus profonds", et un outrage qui a précipité la chute de Napoléon. Bien qu'âge et invalide, Pie VII avait vu son pouvoir s'accroître avec chaque humiliation; et quoique tenu à l'écart de toute communication avec son église, son prestige avait grandi à mesure que son emprisonnement s'était prolongé. Napoléon lui-même réalisait qu'il avait agi non seulement en mauvaise foi, mais avec peu de discernement. Dans une lettre adressée à Fauché il reconnut que l'arrestation du Pape avait été "un acte de folie."

De nos jours, Hitler semble calquer la politique de Napoléon dans son abus et dans son erreur. Ce retour vers un modèle historique est plus qu'une simple coïncidence. C'est le même désir de l'autorité suprême qui avait été le mobile de l'emprisonnement du Pape, et aujourd'hui, comme hier, cette "trahison des instincts plus profonds" affaiblira l'étoffe des dictateurs et aidera la cause de l'ennemi. L'emprisonnement du Pape par les Nazis était aussi inévitable que sa libération par les Alliés.

Amherst D. News.

Billet du jeudi

COLETTE

Colette, dont on récita quelques oeuvres au pays, *Chambre d'Hôtel* entre autres, est probablement en France le plus grand styliste d'aujourd'hui. Sans doute elle a commis des livres plus que discutables, où les pages brutales, amORAles et immORAles, rebutent le lecteur qui ne se sent pas de goût particulier pour le libertinage, même mental. Ses histoires de femmes mûres et tardivement enamourées, par exemple, ennui par le sujet encore plus qu'elles ne dégoutent. Ce n'est pas là le meilleur Colette. La magie du style ne les excuse même pas, car il semble que le thème mal choisi porte atteinte aux dons de l'écrivain. On ne saurait donc s'attarder à certains de ses romans, que doit ou peut lire l'historien des lettres, et que lisent avec lui, pour des motifs autres que légitimes, les vieillards libidineux ou les petits jeunes gens qui eroient découvrir l'univers dans les aberrations des sens. Pour n'être pas le mieux réussi des livres de Colette, *Chambre d'Hôtel* donne cependant idée de sa manière, de sa sensibilité à fleur de peau et de sa pénétrante analyse, de sa phrase si vivante, comme carnée, de ces images éblouissantes et neuves qui font la joie des amateurs de mots et de sensations délicates. Cela noté sous réserves, le livre ne s'adressant qu'aux personnes formées.

bre, montre, peint, suggère, interprète et juge par tous les sens. Son style ne se contente pas d'être visuel ou auditif, comme chez le plus grand nombre des écrivains, mais il est aussi olfactif, gustatif, tactile. Elle dit ce qu'elle voit et ce qu'elle entend, mais aussi les odeurs éparées autour d'elle; le goût des fruits, de l'eau, des feuilles vertes, des fleurs qu'on porte aux lèvres: l'impression, la sensation, le frisson que provoque le contact des choses. Elle chante le printemps *acide*, le *velours* de la pêche, l'aube *rouillée*, le ciel *framboise* et l'eau qui miroite, couleur de *poisson mort*, la élamite qui *plût* en étoiles mauves, le trotinement des petits faons qui *grêlent* le sol. Vent-on d'autres exemples: les maisons apparaissent coiffées de leurs toits et parfois *chevelues* de vigne: l'hirondelle *fauche* l'air; le vent *poigne* les mêlées; Chéri a le visage *enrhumé* par les larmes; Annie est *enlincée* de mousseline; les papillons et les chardons se teignent du même azur mauve et *poussiéreux*; le noyer... *clapote*, remué jusqu'aux basses branches par une mince *rame* de lune; l'iris dort, *roulé en cornet* sous une triple soie verdâtre, la pivoine perce la terre d'une raide branche de *corail vif*; les champignons sont d'un blanc fragile et *mat de gant neuf*, emperlés, *moites comme le nez d'un agneau*.

Comme le dit Jean Larnac, "on ne lit pas Colette; on voit ce qu'elle voit. On respire ce qu'elle respire; on touche ce qu'elle touche. Essentiellement subjective, cette femme devient nécessairement le premier sujet de ses livres, avec ses dons, sa sensibilité et sa féminité, l'impression qu'elle ressent des

(Suite à la page 6)

Dans le Comté d'Arthabaska

La campagne en faveur du Vème Emprunt de la Victoire touche à sa fin. Le comté d'Arthabaska fait bonne figure avec 121.88% de son objectif.

Quelques municipalités n'ont pas encore atteint le montant de leur objectif mais nous espérons que les souscriptions de la dernière heure combleront cette lacune.

Ottawa.—Les souscriptions à l'Emprunt de la Victoire ont été au-dessous de la moyenne, mais, avec un total de \$61,576,100, à rapprocher des \$66,666,000 qu'il faut recueillir chaque jour pour atteindre l'objectif. Le total cumulé à la fermeture des livres mardi soir s'élevait à \$979,239,500, alors qu'il ne reste que quatre jours pour atteindre l'objectif de \$1,200,000,000. Le comité national des Finances de guerre engage les canadiens à acheter une autre obligation en faisant remarquer que les ventes au grand public ne sont pas assez considérables.

Voici la liste des principales souscriptions, de la ville de Victoriaville, dont la publication est autorisée. Nous publierons, la semaine prochaine, celle des autres municipalités du comté.

Système Comptant, J. A. Richard, \$60,000
Rheault & Frères, 40,000
Auger & Fils, 35,000
J. C. Vézina & Fils Enrg., 31,000
Garage Baril (L. et J.-P. Baril), 25,000
Utility Textile Co., 15,000
Roland Plourde, 15,000
U. L. Brunelle et Paul Brunelle, 10,350
Manoir Victoria, 10,000
Victoria Specialties, 10,000
Gédon Labbé, 7,000
Thomas Grégoire, 6,000
Miles H. et J. Roberge, 5,000
Crémérie de Victoriaville, 5,000
Germain St-Pierre (Jr), 5,000
Octave Poudrier, 5,000
Centre Cercle L. et J. d'Arc, 5,000
Fonderie Universel Enr., 4,000
Fernand St-Cyr, 2,000
Lucien Gâté, 2,500
Emile Bourbonneau, 2,000
Germain Lacoursière, avocat, 2,500
Eugène Nadeau, 1,500
Dr Edgar Larouche, M.D., 1,600
Jos. Leblanc, 1,200
J. E. Hébert Enrg., 1,000
Henri Poirier, 1,000
J. N. Paradis, 1,000
Madame Albert Gâté, 1,000
Henri Hébert, 1,000
Wilfrid Veilleux, 1,000
Mme Léoni Gosselin, 1,000
Syndicat de Victoriaville, 1,000
Magasin Chevaliers de Colomb, 1,000
Syndicat des Emp. du Vêtement, 1,000
J. U. Houle, 1,000

Roger Fortier, 850
Emile Fournier, 800
Arms Troops Coy R. C. E., 700
Germain St-Pierre (sr), 500
Sarto Gagné, 500
Victoriaville Mattress, 500
Leopold Berube, 500
Dr Lévi Doyon, M.D., 500
Lucien Buteau, 500
Maurice Buteau, 500
A. C. Beland, 500
U. S. Allaire, 500
Jean-Marc Michel, 500
Roland Michel, 500
Omer Michel, 500
J. E. C. Giroux, 500
J. E. Poirier, 500
Geo. Etienne Jutras, 500
Dr Edouard Gâté, 500
J. Raoul Hamel, 500
Eusébe Groleau, 500
Donat Boulanger, 500
Gaston Kirouac, 350
Maurice Fournier, 300
Mlle Gabrielle Vallières, 300
Richbans Rubin, 300
Albert Labbé, 300
Marcel Tourigny, 300
Isabelle Cantin, 200
Mme J. E. Poirier, 200
Adolard Morier, 200
Henri Pépin, 200
M. Fabre J. A. Pellerin, chan., 200
M. Fabre Raoul Lallier, 200
Tomasso Di Murro, 200
J. P. Houle, 150
P. E. Foucault, 150
Odilon Hamel, 100
Pierre Gendron, 100
Georges Hamel, 100
Geo. A. Giroux, 100
Arthur Gouin, 100
Pierre Gendron, 100
Armand Bouchard, 100
Alfred Mailhot, 100
Albert Leclerc, 100

(Suite à la page 5)

Municipalités	Objectifs \$	Total des souscriptions		
		Nombres	Montants	Pourcentage
VICTORIAVILLE	\$665,000.	2154	812,250	122.14
WARWICK	110,000.	106	148,750	135.23
PRINCEVILLE	40,000.	134	61,900	154.75
ARTHABASKA	35,000.	41	20,000	57.01
STE CLOTILDE	28,000.	11	36,950	131.96
DAVELUYVILLE	25,000.	76	25,450	101.80
ST-PAUL	20,000.	33	19,050	95.25
TINGWICK	17,000.	30	15,250	89.64
ST-NORBERT	12,000.	33	19,150	159.58
ST-VALERE	8,000.	27	8,350	104.37
NORBESTOS	7,500.	1	10,000	133.33
ST-REMI	7,000.	19	6,500	94.28
STE-ELISABETH	6,500.	13	7,050	108.40
ST-ROSAIRE	6,500.	30	11,500	176.96
ST-ALBERT	5,000.	16	6,150	123.
ST-LOUIS	3,000.	34	5,500	183.33
STE-HELENE	2,500.	28	5,000	200.
STE-SERAPHINE	2,000.		Aucun rapport	
TOTAL	1,000,000.	2786	\$1,218,800	121.88

Les Emprunts de la Victoire



Ceci est une généreuse contribution du caricaturiste Arthur LeMay au Cinquième Emprunt de la Victoire.

Commission des prix et du commerce en temps de guerre

Communiqué fourni par M. O. Beaumier, représentant local de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, Bureau 3, 190 rue Hériot, Drummondville.

PRIX MAXIMA POUR LA VOLAILLE VIVANTE

Des éleveurs de volailles de certaines régions se plaignent amèrement à l'administration des vivres de la Commission des prix et du commerce parce que bien que le consommateur paie aujourd'hui les prix de plafond maxima pour la volaille habillée, eux, les producteurs reçoivent pour leur volaille vivante des prix considérablement au-dessous du niveau appropriée aux prix que le public paie pour la volaille habillée.

"Il est évident que les prix pour la volaille habillée aujourd'hui sont au niveau du plafond établi par la Commission. Cela provient de ce que la demande pour la volaille est en ce moment très lourde", a déclaré M. P. S. Grisdale, assistant-coordonnateur des vivres.

"Toutefois, il est important de souligner que la Commission a aussi établi des prix de plafond pour la volaille vivante. Les éleveurs de volaille de toutes les régions du Canada devraient se familiariser avec ces prix de plafond afin de pouvoir se rendre compte s'ils reçoivent les prix auxquels ils ont droit. Il est naturel de s'attendre à ce que la volaille habillée est vendue au public aux prix maxima, les éleveurs devraient recevoir approximativement les prix de plafond pour la volaille vivante."

Les prix de plafond pour la volaille vivante pendant le mois de novembre seront les suivants:

Pour les poulets (à rôti ou à friture) le plafond pour chaque poulet, pesant plus de 3 livres, est de 25½ cents la livre dans les Provinces Maritimes; 28 cents dans Québec, Ontario et la Colombie Britannique; 26 cents dans la Manitoba et l'Alberta et 25 cents dans la Saskatchewan.

Pour les poules, de tous les poids, le plafond pour les poules vivantes est de 34½ cents la livre dans les Provinces Maritimes; 24½ cents dans Québec, Ontario et la Colombie Britannique; 22½ cents dans la Manitoba et l'Alberta et 21½ cents dans la Saskatchewan.

L'administration des vivres conseille aux éleveurs de volaille de garder chez eux une liste de ces prix pour leur propre protection.

ECHANGE DES DENREES RATIONNEES

Un nouveau décret de la Commission des prix et du commerce, entré en vigueur le 27 octobre, amende l'ordonnance consolidée sur le rationnement et permet l'échange de renrées rationnées achetées légalement.

La disposition de l'ordonnance traitant des échanges entre voisins se lit comme suit:

"Les vivres rationnées qui ont été légalement obtenus par un consommateur tel que la présente ordonnance l'autorise, peuvent être utilisées ou consommés par ce consommateur ou les membres de sa maison sans restriction, ou peuvent être passés à une autre personne soit à titre de don fortuit, de prêt ou d'échange, mais ne peuvent pas être vendus."

CONTENANTS DE METAL MAINTENANT EN USAGE

M. L.-F. Burrows, administrateur des contenants de métal à la Commission des prix et du commerce, annonce qu'on pourra emballer à l'avenir dans du fer-blanc, du sirop de maïs, du sirop de canne, du sirop d'érable, des huiles comestibles, du saindoux et des graisses végétales. On a également autorisé une augmentation de 50 pour cent des quotités de fer-blanc accordées pour l'emballage des garnitures à sandwich à la viande et des pâtes de viande en conserve. L'ordonnance décrète également qu'on peut utiliser des contenants de deux livres en tôle noire pour le miel.

Les autorités ont déclaré qu'il s'écouleraient plusieurs semaines avant que l'on trouve dans les magasins les nouveaux réceptacles.

On permet la fabrication de trois genres de réceptacles en métal pour emballer le sirop de maïs: trois, cinq et dix livres. Le sirop d'érable peut être mis dans des contenants de un gallon avec vis. Il n'y aura pas de changement pour les petits paquets de carton de saindoux et de graisses végétales. On permettra cependant l'emploi des contenants de métal aussi bien que ceux en bois lorsqu'il s'agira d'emballer de grandes quantités de ces produits pour fins commerciales. Les huiles comestibles seront emballées dans trois contenants: une et huit livres et cinq gallons.

PRIX DES POMMES DE TERRE

Une ordonnance de la Commission des prix et du commerce émise dans le but de faciliter la distribution des pommes de terre, comporte de légers changements à l'ordonnance A-876 qui établit les prix de ce produit. Toutefois, il n'y a aucun changement dans la valeur totale de la récolte des pommes de terre, ni dans les prix au consommateur.

Une clause établit que le prix maximum indiqué pour les pommes de terre de qualité No. 2, dans toutes les zones, s'applique maintenant au numéro 1 petites.

En outre, la nouvelle ordonnance comporte que lorsqu'un producteur ou un expéditeur vend des pommes de terre par wagon complet à un détaillant ou à tout autre acheteur, le prix doit être le même que celui en vigueur pour les ventes à un distributeur grossiste.

Afin de stimuler les ventes libres au-dessous des prix de plafond établis, l'ordonnance stipule que le prix maximum de vente d'un distributeur grossiste peut être basé sur le prix maximum d'un expéditeur, plus 15 cents par 75 livres ou 20 cents par 100 livres.

Les grossistes et les détaillants peuvent maintenant ajouter à leurs prix les frais d'entreposage auparavant alloués seulement aux expéditeurs et ces frais sont permis sur les achats

(Suite à la page 6)

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Journal hebdomadaire

Editeur propriétaire: "L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.",
Arthabaska, P. Q. — Abonnement: \$1.00 par an - 50 c.
par semestre. Nécessairement d'avance.

ARTHABASKA, 4 NOVEMBRE 1943

Préparons l'après-guerre

Tout en reconnaissant que les souscriptions publiques aux obligations de la victoire sont indispensables à la poursuite de la guerre, le Comité National des finances de guerre souligne dans la présente campagne qu'il y a de l'intérêt de chacun de souscrire selon ses moyens.

Dans le passé, les gens n'ont pas acheté des obligations de la Victoire seulement parce qu'ils étaient tentés par le taux d'intérêt de 3% qu'ils en retirent, mais, inconsciemment, ils sentaient qu'ils se protégeaient eux-mêmes contre la domination des hordes pillardes qui ont envahi l'Europe et l'Extrême-Orient. Maintenant que les choses en sont venues à nous faire entrevoir une victoire prochaine et le rétablissement des conditions de paix dans un avenir rapproché, tous les Canadiens se rendent compte que, durant les mois et les années qui suivront la signature du traité de paix, leur bien-être dépendra de l'épargne qu'ils auront faite au cours des années de guerre.

Depuis le jour de l'inauguration des emprunts de guerre au Canada, le ministre des Finances et ceux de ses collègues qui ont dirigé la vente des valeurs du Gouvernement ont souligné que l'épargne de guerre constitue un des meilleurs moyens d'assurer la prospérité d'après-guerre. Il est évident que tous nos manufacturiers et fabricants ne seront en mesure d'employer un grand nombre de personnes en leur payant des salaires élevés que si les consommateurs ont les moyens d'acheter leurs produits.

Plus nous aurons d'épargne de guerre au Canada, plus le marché domestique d'après-guerre pourra nous offrir d'avantages, entraînant par le fait même des situations plus nombreuses et une augmentation des salaires.

Les Canadiens prévoyants placent chaque dollar disponible dans les obligations du Cinquième emprunt de la Victoire, non seulement à cause du bénéfice personnel qu'ils en retireront d'assurer une longue période d'emplois rémunérateurs et le plus immédiatement après la guerre, mais comme moyen efficace haut degré de prospérité.

Une journée de récollection

Dimanche, le 7 novembre, aura lieu une journée de récollection pour les anciens retraitants et retraitantes de la ville et de la campagne, quelle que soit la maison de retraite déjà fréquentée.

Cette récollection sera présidée par un révérend Père Montfortin, de la Villa du Rosaire, de Nicolet.

Voici le programme de cette journée:

A 8 1/2 heures, messe spéciale à la sacristie. On pourra se confesser avant cette messe, à partir de 7 1/2 heures.

Après la messe, tous les hommes se rendent à l'Hôtel de Ville en apportant leur déjeuner. On pourra se procurer thé et café chaud à l'Hôtel de Ville.

Les gens de la ville pourront déjeuner chez eux et entrer à l'Hôtel de Ville vers 9 1/2 heures.

Les exercices pour les hommes seront terminés pour le dîner.

Dans l'après-midi à 2 heures, réunion des retraitantes à la salle de l'Hôtel de Ville.

Il faut espérer que tous ceux qui ont déjà goûté au bonheur d'une retraite fermée se feront un devoir d'aller assister à ces exercices de piété qui sont comme un résumé d'une vraie retraite fermée.

Le soir, à 7,30 il y aura Heure Sainte, à l'église, pour tous les paroissiens.

A propos de retraite fermée, il est vrai que dans les circonstances actuelles, il est difficile d'organiser des groupes nombreux, mais tous ceux qui le peuvent n'ont pas besoin d'attendre un groupement spécial, et doivent en profiter quand il leur est possible de laisser leur travail quotidien pour deux ou trois jours.

Il est logique de croire que ce ne sont pas trois jours de prière qui feront des saints sans faiblesse de tous ceux qui fréquentent les lieux de retraite, mais il est certain que, si pécheur soit-il, celui qui fait ce bref séjour à l'écart du monde, loin des soucis matériels et des activités mondaines, trouve une grande consolation, la paix et la tranquillité de sa conscience après avoir médité sérieusement sur la brièveté de la vie, avoir fait l'inventaire de son passé et s'être tracé un programme de vie vraiment chrétienne.

Après les exercices d'une bonne retraite fermée, l'âme est comme neuve car il lui est permis de faire abstraction du passé en autant que les repentirs et les fermes propos ont été sincères et parfaits.

Les relations entre riches et pauvres

Le travail ne peut se passer du capital et le capital ne peut se passer du travail. Leur accord mutuel crée l'ordre, tandis qu'une lutte incessante entraîne la désorganisation et le retour à un niveau de vie plus bas. Le christianisme peut jouer un rôle important dans ce domaine. Rien autre ne peut contribuer plus largement que la religion et l'Eglise à l'établissement de la paix et de l'entente entre les riches et les pauvres, ainsi qu'au rappel de leurs devoirs les uns envers les autres. Ainsi, la religion et l'Eglise enseignent aux ouvriers à remplir toutes les justes obligations qu'ils ont volontairement contractées, à ne jamais nuire aux intérêts de leurs employeurs, à ne pas recourir à la violence, à ne pas s'associer avec les gens suspects qui égarer le peuple par des promesses futiles, faisant naître des espoirs insensés qui entraînent généralement à la ruine.

De l'autre côté, la religion enseigne aux riches, aux maîtres, à ne pas traiter les ouvriers comme des esclaves, à respecter la dignité de chacun comme homme et comme chrétien, à se souvenir qu'à la lumière du sens commun et de la philosophie chrétienne, le travail n'est pas quelque chose de déshonorant, mais une occupation honorable qui permet à l'homme de couler sa vie d'une manière honnête et décente, à ne pas traiter leurs ouvriers comme leur propriété destinée à procurer des profits, à ne pas les considérer purement comme une force physique. L'Eglise enseigne aussi aux riches à s'occuper des intérêts de leurs ouvriers, à voir à ce qu'ils soient en mesure de se conformer aux règles de la bienséance, à ce qu'ils ne subissent pas d'influences dangereuses, ne négligent pas leurs familles, ne gaspillent pas leur argent. Le patron ne doit surcharger d'aucune manière son employé, ni lui assigner les tâches incompatibles avec son âge ou son sexe. La question du juste salaire exige une soigneuse considération. Toutes les lois divines et humaines condamnent un homme qui prend avantage des besoins d'un autre pour en tirer son profit. Les pauvres sont faibles et sans défense; les patrons doivent s'abstenir de rognier à la légère leur maigre revenu.

Si ces directives étaient suivies avec soin, la lutte des classes ne prendrait-elle pas rapidement fin?

(Causerie de "Radio-Vatican", en russe pour la Russie, 23 août)

Chez nos Fermières

Jeudi, le 21 octobre, un grand nombre de fermières se réunissaient à l'hôtel de ville.

L'assemblée s'annonce des plus intéressantes.

Comme le programme de la soirée est bien rempli, Mme la Présidente ouvre l'assemblée par la prière et souhaite la bienvenue aux membres et présente Mme Henri Bécotte, présidente honoraire du Cercle, qui intervient les fermières sur l'organisation d'une pharmacie domestique; elle donne des recettes de sirop pour la toux, de liniment, de mentholatum, etc.

Mme la Présidente remercie Mme Bécotte, au nom de toutes les fermières.

Suit la lecture du compte-rendu, du bilan financier, de la correspondance reçue pendant le mois et l'appel des présences par la secrétaire.

Le compte-rendu de l'exposition inter-cercle et de la journée d'étude tenues à Plessisville, les 28 et 29 septembre dernier fut donné par Mme la Présidente.

Mmes Henri Bécotte et Albert Bergeron sont invitées à juger le concours du mois et donnent les prix suivants.

Couvre-tout pour dames: 1er prix Mme Alfred Rousseau; 2e prix, Mme Marcel Bergeron; 3e prix, Mme Lucien Couture; 4e prix, Mme Marie-Jeanne Houde.

Gilet pour homme, laine commerciale: 1er prix, Mme Marcel Bergeron; 2e prix, Mme Marie-Jeanne Houde; 3e prix Mme Marie-Jeanne Denault.

Gilet pour homme, laine domestique: 1er prix, Mme Fleurette Laroche; 2e Mme Roméo Talbot.

Une démonstration sur différents points de fantaisie est donnée par Mme Henri Laroche.

Puis vient la collecte pour les défunts, la distribution du fil, et les fermières donnent leurs commandes à la secrétaire pour des pommiers, pruniers, vignes et fraises.

La soirée se termine par la partie récréative, un joli morceau de piano par Mlle Yolande Hubert.

Mlle Fleurette Laroche chante: "Petite mère, sèche tes larmes", et comme dernier chant "Hirondelle" par Mme Antonio Laroche, présidente.

La Secrétaire.

Initiation à St-Paul

Un groupe de Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc d'Arthabaska sont allés assister à une initiation à St-Paul de Chester, dimanche dernier.

Cette soirée marquait également le 5e anniversaire de fondation de ce cercle. 44 nouveaux candidats furent initiés.

Sont allés à St-Paul, M. l'abbé H. Bernier, M. Thomas Michel, M. Ernest Daigle, Mme Henri Michaud, M. et Mme Wilfrid Croteau, Mme Hermann Charrest, M. et Mme J. O. Garneau, M. et Mme Ernest Denoncourt, M. et Mme Ubald Michel, M. et Mme Jean Dancause, Mlle Annette Leblond, Mlles Suzanne Lépinay, Réjeanne Michaud, Louise Pellerin, Cécile Girouard, Louise Beauchesne, M. Roland Fortier, Mlle Françoise Poisson, M. Léo-Paul Leclerc, du Collège St-Joseph, tous d'Arthabaska, et M. Euclide Jutras et Paul Parent, de Victoriaville.

Il y eut causeries par M. Eugène Chainey, président, le R. Père Adrien Bergeron, des PP. du St-Sacrement, M. l'abbé Beaudet, vicaire.

Il y eut aussi du chant et de la musique.

Un délicieux banquet clôtura cette fête de famille.

M. Louis Leclerc agissant comme maître de cérémonie.

EN VOYAGE D'ETUDES

Le Docteur Jean-Marie Bécotte, d'Arthabaska, et le Dr Liguori Breton, de Warwick, qui pratiquent la chirurgie depuis environ 10 ans, à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, sont partis pour New-York afin d'y suivre un cours de chirurgie spécialisée. Ils seront de retour dans la première semaine.

Les fous et les sottes gens ne voient que par leur humeur.

La Rochefoucauld.

Nos Militaires d'Arthabaska

Le service jociste du soldat donnait la semaine dernière la liste de nos militaires. Un nom fut oublié, Jean Dorais. Ce qui porte à vingt-deux l'effectif militaire en homme d'Arthabaska. Sur ce nombre, nous comptons un matelot, deux aviateurs et dix-neuf soldats dans l'armée de terre. Parmi ces derniers, trois sont volontaires et quatre font partie de la réserve.

Nos militaires souffrent d'être séparés de la grande famille paroissiale. Leurs témoignages sont unanimes lorsqu'ils nous reviennent en congé. Alors c'est un devoir de charité sociale de leur écrire, afin qu'ils restent en contact, au moins par la pensée, avec leur paroisse. Il est donc nécessaire que les parents et amis de nos soldats leur écrivent souvent.

Pour être utile à cette fin, le service jociste du soldat se propose de faire paraître les adresses de nos militaires. En voici quelques-unes:

D 643,413, Fortier, Constant

7 inf. A 13

Val Cartier, P. Qué.

Roland Brochu

22 rue Saint-Nicolas,

Québec.

Wilfrid Mailhot

A.I.T.C.A. 13

Hutte 344, Peloton I

6 inf. E 101-425,

Val Cartier, P. Qué.

Les parents des soldats nous rendraient service en nous faisant parvenir les adresses de leurs militaires. Communiquez avec Jacques Garneau, responsable du service, Roland Desrochers ou Noël Desfossés.

Couvent d'Arthabaska

PENSIONNAT

11ème Année	89 %
Gertrude Pinard	
10e année	85.4 %
Françoise Bécotte	
Marcelle Ramsay	80 %
9e Année	87 %
Carmen Houle	
Béatrice Ouellet	84 %
Lucienne Pellerin	84 %
8e Année	87 %
Cécile Bernard	
Denyse Garneau	87 %
7e Année	93.1 %
Françoise Couture	
Laurette Therrien	93.1 %
Françoise Fougère	87.3 %
6e Année	90.4 %
Marguerite Michaud	
Raymonde Dubé	86.6 %
5e Année	92.7 %
Madeleine Lafrance	
Solange Gagnon	90.3 %
Thérèse Desloges	87.1 %
4e Année	94.6 %
Madeleine Garneau	
Monique Desrochers	80.3 %
3e Année	98 %
Jacqueline Lafrance	
Colette Garneau	93.2 %
Georgette Fortier	89.5 %
2e Année	95.7 %
Marguerite Bergeron	
Madeleine Talbot	92 %

ECOLE PAROISSIALE

5ème Année	85 %
Rita Biron	
Gertrude Beauchesne	84.7 %
4ème Année	82.2 %
Gertrude Hamel	
Claudette Gauthier	81.2 %
3ème Année	97.3 %
Bibiane Nadeau	
Thérèse Laroche	92.6 %
2ème Année	91.6 %
Gisèle Croteau	
Thérèse Maheu	91.6 %
1ère Année	96 %
Gisèle Ramsay	
Yvette Denoncourt	95.3 %

RIONS... C'EST L'HEURE

—Dis-moi donc, mon vieux copain, c'est pas pour te reprocher quelque chose, mais il y a six mois, quand tu m'as emprunté cinq piastres, tu m'as dit que ce ne serait pas pour longtemps, peut-être un jour au plus.

—Je t'ai dit la vérité, mon vieux: ce cinq piastres-là, je ne l'ai pas gardé plus de deux heures.

Le plus petit pays de l'Europe est l'Islande qui a une population de 94,000 habitants.

INSTITUT VICTORIA ENR.

13, rue St-Zéphirin
Victoriaville

Au tableau d'honneur pour le mois d'octobre 1943:

Cours Senior	
M. Benoît Desrochers	89.9%
Mlle Françoise Pichet	87.0%
Mlle Gertrude Ramsay	85.4%
Mlle Thérèse Boucher	80.5%
M. Marcel Girouard	78.6%
Cours Junior	
Mlle Monique Paris	93.3%
Mlle Rita Houle	91.6%
Mlle M.-Rose Aubry	90.0%
Mlle Carmen Roy	86.6%
M. Roland Mercier	84.1%

Notes locales

A l'occasion des Quarante-Heures, sont venus prêter leur concours pour les confessions: M. le curé Charles Masson, de St-Paul de Chester, ainsi que son vicaire, M. l'abbé Rodolphe Beaudet; MM. les vicaires Albert Dumas et Elzéar Coll, de Ste-Victoire; MM. les vicaires Raoul Lallier et Agénor Thériault, des Saints-Martyrs de Victoriaville; Mgr Séverin Poirier, de Princeville, et son vicaire, M. l'abbé Maurice Côté; MM. les vicaires Gérard Rousseau et Irénée Lavigne, de Warwick.

La messe d'ouverture fut chantée par M. le Curé Charles-Edouard Joyal, de St-Norbert. M. le vicaire de St-Paul chanta la messe de la Paix et M. l'Assistant J. A. Bernier officia à la messe de clôture.

Le Rév. Père Lucien Lafontaine, de l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, a passé la Toussaint chez sa mère, Mme Eddy Lafontaine.

L'hon. Juge Garon-Pratte, de Québec, préside cette semaine les assises criminelles.

Mme G. Paris, Mlle Judith Paris, M. Ben. Paris, de Montréal, chez M. Alfred Provencher, la semaine dernière.

Mlle Antoinette Boucher, de Sherbrooke, était en visite dimanche, chez ses sœurs à Arthabaska, à Victoriaville, et chez son frère, à Ste-Hélène.

Mme A. H. Paradis et Mlle Louise Paris, Mme J.-E. Perreault, de Montréal, passent quelques jours à l'Auberge du Mont-St-Michel.

M. et Mme Conrad Provencher et M. et Mme Jean Paul Provencher, de South Durham, étaient chez M. Alfred Provencher à la Toussaint.

M. Jean Marc Labbé, étudiant à l'Université de Québec, en visite chez ses parents, M. et Mme Joseph Labbé.

M. Paul Émile Therrien, de Québec, a rendu visite à ses parents, M. et Mme Elzéar Therrien, en fin de semaine.

Mlle Alice Bergeron, de Nicolet, et M. Paul Bergeron, de St-Pierre les Beccquets, étaient en visite chez leurs parents, M. et Mme Albert Bergeron, à l'occasion de la Toussaint.

Au cours de la semaine, à l'Auberge du Mont St-Michel, Mlles Madeleine et Simone Laliberté, de Québec, les avocats J. M. Laliberté et M. Cantin, d'Asbestos, Mmes H. et V. Boudreau, de Québec, M. et Mme J. Millette, de Shawinigan, H. T. Savoie, de St-Valère, M. J. Blais, de Leeds, Mme Ph. Cloutier, de Québec, M. G. Boilard, de Black Lake, M. S. Ally, M. Beaudry, de Drummondville, MM. Blanche, Lemire, Y. Brochu, O. Martineau, de Thetford, MM. G. Boldue et Hardy, de St-Hyacinthe.

M. Yves Poisson, est retourné à Québec, après avoir passé la fin de semaine chez M. et Mme Jules Poisson.

M. Armand Labbé, de Québec, chez son père, M. F. X. Labbé, à l'occasion de la Toussaint.

Mme Adélaïde Picher et Mlle Jeannette Picher sont parties pour Montréal, où elles passeront les mois d'hiver.

Mlles Béatrice Cloutier et Yvette Gaudet, M. Clesse Beaudet, sont allés à Windsor Mills, en fin de semaine.

M. et Mme Armand Maheu, de Montréal, ont passé la fête de la Toussaint chez M. Joseph Maheu.

Mlle Marie St-Pierre a passé la semaine en notre ville.

MM. J. O. Fréchette et T. Tousignant, du bureau du Procureur Général, de Québec, de passage au Palais de justice, cette semaine.

M. Maurice Denault est allé à Montréal, en fin de semaine.

M. et Mme Maurice Gaudet et leurs enfants, de Montréal, étaient en visite chez Mme Octave Gaudet, en fin de semaine.

Cartes professionnelles

AVOCATS	
John F. WALSH, C.R. AVOCAT Bureau: : En face du Bureau de Poste ARTHABASKA, P. Q.	ROLAND PROVENCHER B.A.L.L.B. AVOCAT Edifice "PIROLI" 187A, RUE NOTRE-DAME VICTORIAVILLE, P. Q.

HORMISDAS GARIPEY

AVOCAT & PROCUREUR	
ARTHABASKA, P. Q.	
Rés. 4063 Blvd Décarie WILLIAM PARADIS, B.A. L.L.L. AVOCAT AMOS ARTHABASKA: Au bureau de John F. Walsh, c. r. MONTREAL: 266 St-Jacques Ouest.	Tél. WA. 4084

NOTAIRES

NOTAIRE	
C. R. GARNEAU NOTAIRE ARTHABASKA, P. Q.	B. FEENEY B.A., L.L.B. NOTAIRE Syndic Licencié de faillites. Vérificateur autorisé par la Commission Municipale PRINCEVILLE, P. Q.
JOSEPH HOULE NOTAIRE ARTHABASKA, P. Q.	Jean-Marie FEENEY B.A., L.S.C. NOTAIRE Cessionnaire du Greffe de Me EDGAR LALIBERTE WARWICK, P. Q.

NOTAIRE	
Casier postal 375 HORACE BERGERON NOTAIRE EDIFICE LAROCHE (Voisin de la Banque Can. Nationale) 199, Rue Notre-Dame VICTORIAVILLE	Tél.: Rés. 533; bur.: 680

Cartes d'affaires

DR J.-MARIE BECOTTE	
MEDECIN - CHIRURGIEN RAYONS X N. B.—Rayons X, à tous les jours, sur rendez-vous, et le samedi, de 2 hrs à 4 hrs P.M. comme d'habitude. Tél. 78 • Rue du Palais de Justice • ARTHABASKA	Téléphone 78

DR C.-A. GILBET	
SPECIALISTE Yeux — Oreilles — Nez — Gorge Examen de la vue • Ajustement de verres et montures 197, rue Notre-Dame — VICTORIAVILLE (Edifice de la Banque Canadienne Nationale)	

DR EDOUARD COTE	
MEDECINE et CHIRURGIE HEURES DE BUREAU : 2 h. 15 p.m. à 4 h. p.m. — 7 h. 15 p.m. à 9 h. p.m. 120, rue Notre-Dame — (Deuxième étage, à droite) Tél.: Bureau 472 Résidence: 629 VICTORIAVILLE, P. Q.	

HENRI CHARETTE, B.A., BA. O.	
OPTOMETRISTE — OPTICIEN EXAMEN DE LA VUE 205B Notre-Dame — Tél. 627 — VICTORIAVILLE	Heures de Bureau: 9 h. du matin à 9 h. du soir, tous les jours. Réparation et ajustement des lunettes

DR PAUL COTE	
MEDECINE et CHIRURGIE HEURES DE BUREAU: 2 h. 15 p.m. à 4 h. p.m. — 7 h. 15 p.m. à 9 h. p.m. Temporairement au No. 206-B rue Notre-Dame. Edifice B. Ratté Tél.: Bureau et Résidence 424 VICTORIAVILLE, P. Q.	

A Vendre ou à Echanger	
Achats, ventes, échanges de tous genres de propriétés par toute la province. Pour plus amples détails, adressez-vous: ALBINO SAMSON Agent d'Immeubles Bureau, 8 rue King-Est, Apt. 1 C. P. 627 — Tél. 1657-M SHERBROOKE, P. Q.	Achetons des obligations du 5e Emprunt de la Victoire le plus possible.

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



La pratique d'arracher les sourcils à la pince peut être dangereuse

Posons tout d'abord en principe que la mode des sourcils arqués en un mince filet est définitivement passée. Les sourcils, de nos jours, doivent se porter "au naturel".

On doit se contenter d'épiler, à la pince, les poils qui dépassent la ligne de l'arc c'est-à-dire la ligne normale, rien de plus. Il arrive que certaines jeunes filles ont les sourcils non seulement très fournis mais que ceux-ci se rejoignent, formant une seule ligne d'un tempe (ou presque), à l'autre, ce qui donne à leur visage une apparence de dureté que le caractère des victimes de ce défaut ne justifie guère.

A celle-ci aussi, nous conseillons l'usage de la petite pince épilatoire pour enlever les poils superflus au-dessus de la racine du nez et bien espacer les sourcils. Je ne conseille pas l'usage d'une cire ou d'un liquide épilatoire dont l'usage serait douloureux et qui risquerait d'enlever plus de poils qu'il n'est nécessaire. Il vaut mieux recourir à l'usage plus lent, plus laborieux mais plus sûr de la pince à épiler.

Par contre, l'épilation à la pince peut occasionner de désagréables dermatoses si on ne stérilise pas les surfaces épilées avec un peu d'acide borique dilué dans de l'eau. Surtout pas de peroxyde: Le peroxyde est un puissant décolérant du poil et des cheveux et son usage pour-

rait fort bien vous doter de sourcils multicolores, ce qui serait pas d'un bel effet.

Un conseil en passant: brossez matin et soir vos sourcils avec quelques gouttes d'un mélange d'eau de Cologne ou autre eau de toilette avec un quart d'huile d'amanide. Agitez avant usage. Le pharmacien pourra vous préparer cette décoction pour quelques sous. Cela donnera un beau lustre à vos sourcils et arrêtera l'invasion des pellicules, car les pellicules affectent les sourcils tout autant que les cheveux.

Celles dont les sourcils sont trop rares devraient en activer la pousse plutôt que de recourir au crayon gras pour simuler des sourcils qui sont, hélas, absents. Je connais une pommade d'application facile qui provoque la pousse rapide des cils et sourcils.

Le feuillet que j'ai préparé à l'intention des lectrices de ma chronique sur la beauté, sur les soins des yeux, contient des précisions sur ce qu'il faut faire pour avoir de beaux cils et de beaux sourcils. Je serai enchantée de vous l'adresser sur demande, contre l'envoi d'un timbre de 4c. pour couvrir les frais de poste. Adressez votre lettre tout simplement à Cousine Blanche, 294 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

Cousine Blanche

Association ambulancière St-Jean

SECOURISME

Partout au Canada, dans la province, s'organisent des cours de secourisme donnés par l'Association Ambulancière St-Jean. Plusieurs villes déjà ont bénéficié de ces cours de soins aux blessés, soins aux malades.

Dans un discours prononcé en décembre 1942, le regretté Sénateur Louis Côté disait de l'Association Ambulancière St-Jean:

"C'est une oeuvre foncièrement chrétienne puisqu'elle repose sur les préceptes de charité et de miséricorde et utile à l'humanité, puisqu'elle répond à un besoin spécial. Je suis fier, pour ma part, d'appartenir à la Commanderie canadienne et, en qualité de membre du comité ambulancier, c'est-à-dire de son conseil d'administration, fier de faire tout mon possible pour en secondier les efforts."

Cette oeuvre profondément humanitaire tire son origine de l'Ordre des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem, le plus ancien et le plus célèbre des ordres religieux et militaires issus des Croisades. Etablis vers l'an 1100, de la première Croisade, les Chevaliers de St-Jean dirigeaient à Jérusalem un hospice où étaient soignés les Croisés malades et blessés et tout en guerroyant contre les ennemis de la Chrétienté, ils y poursuivaient leur oeuvre durant deux siècles, jusqu'à la chute de St-Jean d'Acre.

Evoquer ensuite le nom des Chevaliers de St-Jean, si intimement lié à ceux de Rhodes et de Malte, c'est rappeler toute une époque de souvenirs épiques et glorieux...

Répandu en Europe au XVII et XVIII siècles, l'Ordre connut une période de tranquillité mais poursuivit discrètement son rôle bienfaisant qui s'étendit même jusqu'au Canada, dans le but d'y hâter le progrès religieux.

"Le deuxième gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Montmagny, était Chevalier de St-Jean. A la même époque un autre Chevalier de St-Jean, M. de Razilly, était gouverneur de

l'Acadie. En outre, vers 1637, le Chevalier Commandeur de la Commanderie de Troyes, M. de Sillery, dota et finança, par l'entremise du Père Lallemand, une école à Sillery, près de Québec. A Québec même, fut érigée près du Château St-Louis une maison St-Jean, détruite au cours du siège de 1759. La pierre angulaire de l'édifice portant comme armoiries la Croix St-Jean, a été retrouvée et incorporée dans la maçonnerie de l'arcade du Château Frontenac où

Les femmes remplacent les hommes au C.P.R.



Par suite de l'engorgement de 16.285 employés du Pacifique Canadien dans les forces actives de nos trois armées, 675 femmes remplissent actuellement, dans cette grande compagnie de chemin de fer, des emplois qui étaient réservés aux hommes avant la guerre. Cette série de photos nous fait voir quelques-unes de ces femmes au travail. En haut, à gauche, Olive Kennedy et Jennie Neil sont toutes deux en train de procéder au nettoyage d'une locomotive, aux ateliers de Sudbury;

Ontario; la souriante Viviane Constant, au téléphone, est le "garçon" chargé de faire connaître à chacun des 77 préposés aux locomotives, à North Bay, Ontario, quel sera leur prochain itinéraire; Marie Lemieux, en haut, à droite, travaille comme pointeur de wagons, à North Bay, tandis que son père est serre-frein pour le Pacifique Canadien également. Dans la photo du bas, à droite, on voit le père et la fille, M. Alfred Sauvé et Mlle Lucille Sauvé, de Sudbury; celui-ci est chaudiériste, tandis que sa fille est préposée au nettoyage des locomotives, besogne qui ne s'effectue pas sans qu'on se salisse un peu les mains. Des 675 femmes qui ont pris des postes occupés par des hommes, avant la guerre, au Pacifique Canadien, 465 sont affectées au service de la mécanique et de la voie, soit 294 sur le réseau de l'est et 171 sur le réseau de l'ouest. 210 jeunes filles remplissent des fonctions au service des télégraphes, comme Mlle Lucille Sauvé.

"On peut la voir aujourd'hui." (Extrait des notes du discours du Sénateur Côté)

Depuis sa fondation l'Ordre de St-Jean a toujours recruté ses effectifs sur tous les points de la chrétienté. Il a subi certaines transformations mais les principes fondamentaux sont restés les mêmes et, après huit siècles, c'est encore le même esprit qui l'inspire: PRO FIDE (pour la foi); PRO UTILITATE HOMINUM (pour le bien de l'humanité).

C'est le Grand Prieur Britannique de cette vénérable et illustre société qui, en 1877, fonda l'Association Ambulancière St-Jean.

NOTRE ASSOCIATION

Le Conseil Provincial de Québec dépend de la Commanderie au Canada. Depuis sa réorganisation, au commencement de l'année 1935, il a marché à pas de géants et compte maintenant des milliers d'élèves, gradués des cours organisés par les différents "Centres" autorisés.

Comme on le sait, le but premier de l'Association Ambulancière St-Jean est de propager

par tous les moyens possibles les connaissances nécessaires qui permettront à tout citoyen de venir au secours de la victime d'un accident. Elle enseigne aussi le soin des malades à la maison et les principes élémentaires de l'hygiène au foyer.

Il convient de signaler d'une façon toute particulière que la raison d'être de l'Association n'est pas de nuire au médecin ni à la garde-malade, car le devoir des secouristes finit là où commence celui du docteur. Mais sachant qu'il est bien souvent nécessaire de posséder les notions essentielles pour soulager un blessé avant l'arrivée du médecin, elle enseigne à la population ce qu'il faut faire pour amoindrir la gravité d'une blessure et, souvent, éviter la mort, soit par l'arrêt de l'hémorragie, soit par l'application de la respiration artificielle, etc.

La croix blanche de St-Jean qui nous vient des Croisés est donc encore attachée au service de l'humanité. L'Association Ambulancière St-Jean rend de précieux services à la société, en préparant, chaque année, un fort contingent de personnes qui pourront, grâce aux leçons

NICOLET

— Mariage: Ont uni leur destinée M. Théodore Fleurant, fils de M. et Mme Antoine Fleurant, de Nicolet, à Mlle Lucille DeGrandmont, fille de M. et Mme Denis DeGrandmont, de Champlain. Les nouveaux époux sont partis en voyage de noces à Québec. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

— Mlle Pomela Gill, de Pierreville, est en visite chez M. Camille Roy et M. Roland Belcourt, de Nicolet.

— Mme Ubald Dion, des Trois-Rivières, accompagnée de son fils Réal, a passé quelques jours chez M. et Mme Maurice Houle.

— Mlle Rollande Beaulac, institutrice, à Montréal, était de passage chez son père, M. Ladislav Beaulac.

Tout mal nuit plus à celui qui le commet qu'à celui qui le souffre. St Thomas d'Aquin.

qu'elles ont apprises, se porter au secours des blessés. Encourager donc cette oeuvre dont la devise est celle même des anciens Chevaliers de St-Jean: "Agnos foi et travaillons pour le bien de l'humanité."

FEUILLETON

Les Légendes Canadiennes

Par
PIERRE
GEORGES
ROY

Publié avec l'autorisation de l'auteur

No. 23

(Suite)

"Que s'était-il passé à Tadoussac pendant cet intervalle? Une tradition fidèle a conservé tous les détails de ses derniers moments, dont les circonstances mémorables étaient, du reste, de nature à frapper tous les esprits.

"La veille de sa mort, le Père de La Brosse paraissait en parfaite santé. Pendant tout le jour, il avait vaqué aux devoirs de son ministère, confessa, baptisé, pria à son ordinaire dans la chapelle de Tadoussac.

"A la tombée de la nuit, le Père de La Brosse alla prendre quelques heures de récréation dans la maison d'un des officiers du poste. Il fut gai et aimable, comme toujours, il descendit même à faire quelques parties de cartes avec ses hôtes. Vers neuf heures, il se préparait à partir.

"Après avoir souhaité le bonsoir à tout le monde, il se recueillit un moment, et prenant un ton solennel, il dit:

"Mes amis, je vous dis adieu pour l'éternité, car vous ne me verrez plus vivant sur la terre. Ce soir même à minuit, je serai corps. Vous entendrez à cette heure-là sonner la cloche de la chapelle; elle vous annoncera ma mort. Si vous ne me croyez pas, vous pouvez venir vous en assurer par vous-même. Mais je vous prie, ne touchez point à mon corps. Demain, vous irez chercher, à l'île aux Coudres, M. Compain, pour m'ensevelir et me donner ma sépulture. Il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point de partir, quelque temps qu'il fasse. Je réponds de ceux qui feront le voyage."

"Tous restèrent stupéfaits après le départ du bon Père, n'osant croire à la réalité de cette prophétie. Ceux qui ont des montres les mettent sur la table et attendent avec anxiété. Dix heures sonnent, puis onze, puis minuit, alors la cloche de la chapelle commence à sonner.

"Tous se lèvent comme un seul homme; saisis de frayeur, ils accourent vers la chapelle et entrent. A la lueur de la lampe du sanctuaire ils entrevoient dans le choeur la robe du bon Père de La Brosse. Il était prosterné à terre, immobile, le visage dans ses deux mains jointes, appuyé sur la première marche de l'autel.

"Il était mort.

"Cependant, dès le matin de ce jour, une tempête du sud-ouest s'était élevée si violente que l'eau poudrait sur le fleuve comme de la neige. Personne n'osait lancer une embarcation à la mer. Ce que voyant le premier officier du poste dit à ceux qui l'entouraient: — N'y aurait-il pas, parmi vous autres, trois hommes de coeur qui veuillent m'accompagner pour accomplir les dernières volontés de notre bon Père? Rappelez-vous qu'il vous a dit: "Il n'y aura aucun risque pour ceux qui feront ce voyage."

"Un canot est lancé à la mer et les quatre hommes qui le montent prennent le large. A peine sont-ils sortis de Tadoussac, qu'à leur extrême surprise, l'eau s'aplanit sous leur canot.

"Tandis que partout, autour d'eux, la tempête rugit avec fureur et rend la mer blanche comme un drap, une main invisible les pousse avec rapidité, si bien qu'à onze heures du matin, ils doublaient le cap aux Oies et étaient en vue de l'île aux Coudres.

"M. Compain les attendait au bout d'en bas en se promenant le long des rochers, un livre à la main. D'aussi loin qu'ils furent à la portée de sa voix il leur cria: Le Père de La Brosse est mort, vous venez me chercher pour lui donner la sépulture. Le canot approche du rivage, M. Compain y monte et, le soir du même jour, il débarquait à Tadoussac."

M. l'abbé Casgrain a fidèlement rapporté la merveilleuse légende que les habitants de Tadoussac, de l'île aux Coudres et de maintes paroisses du bas du fleuve connaissent par coeur.

Mais, hélas! pourquoi faut-il que deux lignes d'écriture viennent détruire une si pieuse et si touchante légende! Le Père de La Brosse n'est pas mort à minuit au pied de l'autel de la petite chapelle de Tadoussac. Les amis du Père de La Brosse n'ont pas été obligés, non plus, d'aller chercher M. Compain, curé de l'île aux Coudres, pour lui donner la sépulture.

C'est l'acte de sépulture du Père de La Brosse qui nous apprend que le saint missionnaire mourut dans son lit, à cinq heures et demie du soir, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, des mains de l'abbé Compain. Donc, le curé de l'île aux Coudres était rendu à Tadoussac avant la mort du Père de La Brosse.

La messe du revenant

Dans ses *Souvenirs et légendes*, qui sont de délicieux poèmes, feu l'honorable J.-J. O. Chauveau raconte la touchante légende d'un curé d'une paroisse du comté de Lotbinière, mort depuis plus de cent ans, qui revient tous les soirs dans son église, au coup de minuit, en habits sacerdotaux, pour dire une messe qu'il a oublié de célébrer de son vivant. Malheureusement, le pauvre vieux curé est forcé de remettre sans cesse au lendemain l'accomplissement de sa pénitence parce qu'aucun serviteur ne se présente pour réciter les répons.

Une nuit, le bedeau de la paroisse se rend dans l'église pour voir à un poêle dans lequel il a laissé du feu et il est témoin de l'apparition. Terrifié, il s'empresse d'aller rapporter le fait au curé. Celui-ci va en parler à l'évêque, et à son retour de Québec, il conjure le bedeau de retourner dans l'église à minuit et d'avoir le courage de dire les répons de la messe si le prêtre se présente à l'autel.

L'homme prend son courage à deux mains. Le soir même, il s'enferme dans l'église. A minuit précis, il voit le prêtre fantôme s'approcher de l'autel en habits sacerdotaux. Il monte les degrés, dépose le calice au pied du tabernacle, ouvre le livre des Saints Evangiles, puis descend de l'autel, pour commencer sa messe, comme il le faisait toutes les nuits depuis plus de cent ans.

Le bedeau, plus mort que vif, se met à genoux à côté du fantôme et récite les répons. Après la messe, qui lui paraît longue comme une éternité, le bedeau retourne à la sacristie suivi du célébrant. Celui-ci, après avoir déposé les habits sacerdotaux sur une table, fait une profonde révérence au bedeau en signe de remerciement et disparaît.

Le brave bedeau avait délivré l'ancien curé des flammes du purgatoire.

Voilà la belle légende que feu M. Chauveau a mise en vers. Cette histoire est très populaire dans certaines paroisses du comté de Lotbinière. Je l'ai moi-même entendue raconter dans maints foyers.

La légende du curé revenant prouve d'abord la foi de nos ancêtres. Elles attestent également que Bretons et Normands sont proches parents. La plupart de nos premiers ancêtres étaient originaires de la Normandie. Quelques-uns nous sont venus de la Bretagne bretonne si croyante, si naïve encore aujourd'hui.

La légende du prêtre qui revient à minuit dans son église pour dire une messe promise mais oubliée nous vient de la Bretagne, en passant probablement par la Normandie.

Le Pellerin est un petit bourg situé sur la rive gauche de la Loire, à quelques lieues de Nantes. Là, se trouve une ancienne chapelle qui a nom Bethléem. Elle fut bâtie du temps des Croisades. C'est dans cette chapelle que fut dite la messe du revenant, affirme-t-on. Il y a trente ans, notre poète Louis Fréchet, fit un séjour dans le bourg de Pellerin. Il entendit raconter la légende du prêtre revenant à peu près dans les mêmes termes que les bons habitants des paroisses du comté de Lotbinière l'avaient dite à l'honorable M. Chauveau. La variante la plus importante dans les deux récits c'est qu'après la messe le curé breton adressa la parole à celui qui avait eu le courage de servir sa messe.

(A suivre)

SATISFACTION

La satisfaction a été la note dominante de la demande continue des usagers pour les articles de qualité Penmans. Durant 75 ans—trois générations—l'on a vu augmenter sans cesse le nombre des Canadiens qui recherchent la marque ci-contre afin d'obtenir des Articles Tricotés satisfaisants—qu'il s'agisse de Sous-Vêtements, de Bas ou de Vêtements.

Penmans

ARTICLES TRICOTÉS SOUS-VÊTEMENTS BAS VÊTEMENTS

WARRANTED HIGH GRADE KNIT-GOODS

Le COIN des CULTIVATEURS

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commensales suivantes sur les marchés

BEURRE

Les arrivages ont considérablement diminué. La demande se maintient active et les prix sont fermes.

Lundi matin, le 1er novembre 1943, les prix du beurre No. 1 pasteurisé au gros, variaient de 34 1/2 c. à 34 3/4 c. la livre.

FROMAGE

En vertu du contrat intervenu entre la Grande-Bretagne et le Gouvernement Canadien, le fromage fabriqué le ou après le 1er juin 1943 devra être livré à l'Office des Produits Laitiers.

Le prix de remise aux producteurs a été fixé à 20c. la livre, f. à b. point d'expédition de la fabrique.

VOLAILLES VIVANTES

Poules: Les arrivages sont peu abondants. La demande est active et les prix sont fermes.

Poulets à rôtir: Les arrivages sont très considérables et excèdent la demande. La distribution est lente et les prix sont irréguliers.

Poulets à griller: Les arrivages sont assez abondants. La distribution est régulière et les prix sont instables.

Dindes: Les arrivages sont limités et ils sont facilement absorbés.

VOLAILLES ABATTUES

Poules et Poulets: Les arrivages sont presque nuls. La demande est active et les prix sont fermes.

OEUFs

Montréal et Québec: Les arrivages sont limités aux besoins et les prix sont fermes.

VEAUX ABATTUS

Montréal et Québec: Marché stationnaire aux prix actuels.

PORCS LIVRES ABATTUS

Montréal et Québec: Marché stable et prix soutenus.

POULETS VIVANTS

"A ROTIR"

Rouges et blancs

A—5 lbs et plus	27 1/4 c.
B—5 lbs et plus	25 1/4 c.
C—5 lbs et plus	23 c.
A—Moins de 5 lbs	26 c.
B—Moins de 5 lbs	24 c.
C—Moins de 5 lbs	21 3/4 c.

Gris

A—5 lbs et plus	27 1/4 c.
B—5 lbs et plus	25 1/4 c.
C—5 lbs et plus	23 c.
A—Moins de 5 lbs	26 c.
B—Moins de 5 lbs	24 c.
C—Moins de 5 lbs	21 3/4 c.

"A GRILLER"

Gris

A—2 1/2 lbs et plus	27 3/4 c.
B—2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	25 3/4 c.
C—Moins de 2 lbs	23 3/4 c.

Rouges et blancs

A—2 1/2 lbs et plus	27 3/4 c.
B—2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	25 3/4 c.
C—Moins de 2 lbs	23 3/4 c.

POULES VIVANTES

Toutes races, sauf "Leghorn"

A—5 lbs et plus	23 c.
B—5 lbs et plus	21 c.
C—5 lbs et plus	19 c.
A—Moins de 5 lbs	21 c.
B—Moins de 5 lbs	19 c.
C—Moins de 5 lbs	17 c.

Race "Leghorn"

A	21 c.
B	19 c.
C	17 c.

COQS VIVANTS

5 lbs et plus	17 c.
Moins de 5 lbs	15 c.

LAPINS VIVANTS

5 lbs et plus	24 c.
---------------	-------

POULETS ABATTUS

(Engraisés au lait)

Spécial—6 lbs et plus	36 c.
A—6 lbs et plus	35 c.
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	34 c.
B—6 lbs et plus	33 c.
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	32 c.

POULETS ABATTUS

(Sélectionnés)

Spécial—6 lbs et plus	34 c.
A—6 lbs et plus	33 c.
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	32 c.
B—6 lbs et plus	31 c.
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	30 c.
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	29 c.
C—6 lbs et plus	28 c.
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs	27 c.
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	26 c.
C—3 lbs. jusqu'à 4 lbs	25 c.

Le nouveau prix du bacon d'exportation

Ces jours derniers nous ont apporté une nouvelle qui était attendue avec intérêt par les éleveurs de porcs.

Déjà, depuis plusieurs semaines, l'on tentait de prévoir les conditions du renouvellement de notre entente avec le Ministère anglais des Vivres. La plupart des gens s'attendaient à une hausse assez substantielle du prix du bacon; d'autres exigeaient un "quota" aussi considérable sinon plus que celui de l'an dernier.

Contrairement à ce que plusieurs prévoyaient, nos exportations de bacon seront réduites de 225 millions de livres l'an prochain, en passant de 675 millions à 450 millions de livres. L'accord que le Canada vient de conclure avec la Grande-Bretagne comporte l'expédition de 900 millions de livres de bacon et de jambon pour les deux années à suivre, soit 450 millions de livres par année.

L'augmentation du prix du bacon ne sera pas aussi élevée qu'on l'avait souhaité, puisqu'elle n'est que de 50c. les 100 livres pour les carcasses de porc et de 75c. les 100 livres pour le bacon et les jambons. Cette hausse ne s'est pas manifestée sur notre marché et l'on ne sait pas encore si elle sera accordée avant que notre présent "quota" ne soit complètement rempli, ce qui veut dire que nous ne pourrions en bénéficier avant le mois de janvier prochain.

Quant à nos exportations de bacon en Angleterre, il est heureux qu'elles aient été diminuées de 225 millions de livres, afin que nous puissions graduellement adapter notre production porcine au débouché anglais d'après-guerre. Si, au lieu de réduire nos exportations, nous avions continué d'expédier encore quelque 675 millions de livres de bacon annuellement, la production se serait accrue et, à la fin des hostilités (qui peuvent fort bien se terminer avant ou à peu près en même temps que notre contrat), l'Angleterre n'aurait peut-être plus été capable d'absorber tout le bacon que nous aurions eu à lui offrir, ou elle aurait peut-être pu l'acheter ailleurs à un prix beaucoup moins élevé. Nous aurions alors été fort embarrassés d'une production assez difficile à vendre d'une façon avantageuse, et nos producteurs auraient été exposés à subir d'énormes pertes. D'ailleurs, puisque l'Angleterre réduit ses achats de bacon pour les deux années à venir, cela signifie qu'elle en a un besoin moins pressant et qu'elle prévoit la fin de la guerre dans un certain laps de temps. D'autre part, l'on ne pouvait guère s'engager à remplir un contrat pour la même quantité, parce que la production porcine est appelée à diminuer à cause des récoltes déficitaires de céréales dans l'Est du pays, et aussi parce que les producteurs de l'Ouest trouvent plus payant de vendre leurs grains que de les faire manger aux porcs.

Il faut noter cependant que si notre contrat avec l'Angleterre n'a pas été renouvelé à un prix aussi élevé qu'on s'y attendait, il est toutefois pour une période de deux ans, tandis qu'auparavant il était d'un an. C'est là un avantage notable parce que nous sommes maintenant assurés d'un prix garanti pour une période de deux ans, et cela même si la guerre finissait avant ce temps, ce qui pourrait bien arriver. Or, nous considérons que, dans les circonstances actuelles, il vaut mieux avoir passé un contrat de deux ans, parce que si la guerre se termine d'ici à douze mois, nous aurons néanmoins une production qui durera assez pour permettre aux éleveurs de faire le rajustement nécessaire.

Une autre mesure que le gouvernement vient d'abolir et qui n'est pas sans intéresser les cultivateurs, est celle qui a trait à l'abattage des porcs pour la consommation domestique. La restriction limitant la quantité

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

"Sais-tu que j'suis rendu à \$700!"



SEPT cents piastres, c'est pas à dédaigner... Ça se trouve, quand on en a besoin, pas vrai? Eh bien: ça m'a pris long à mettre ça de côté. A chaque emprunt de la victoire, j'ai acheté ma petite obligation et je l'ai payée sans même m'en apercevoir. La première fois, comme de raison, je me suis fait prier un peu. Ça me coûtait de me séparer de mon argent... et puis, je savais pas exactement ce que c'était une Obligation. Maintenant, si vous avez besoin de renseignements, venez me voir.

Oui, M'sieu, quand j'ai appris qu'une Obligation rapportait du 3% et que c'était encore plus sûr que de l'argent en banque (si c'est possible), je vous assure que j'ai

pris le magot et l'ai placé là-dedans.

Je vous dirai pas mes plans pour après la guerre, mais j'en ai. Et ça va prendre des bidoux, comme dirait Jos. Eh bien! si j'continue comme ça, c'est pas l'argent qui va manquer. Si j'tombais malade ou si j'avais une malchance—on sait jamais—j'pourrais changer mes Obligations dans la même journée. Mais autrement, je vais les garder mordicus jusqu'après la guerre. J'ai pour mon dire que les gars de chez nous qui se battent (tiens, prends Jean-Louis, Raoul, puis Marcel, le garçon à Mathieu) ils vont pas lâcher eux autres. Moi non plus. Je vais faire ma petite part jusqu'à la fin de la guerre.



ACHETONS DES OBLIGATIONS de la VICTOIRE

43F-WL3

LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

ST-VALÈRE

—Le jeune Roger Thibault, enfant de M. Louis Thibault, de St-Valère, est revenu vendredi, 22 octobre, après deux mois et demi passé à l'Hôpital Ste-Justine, Montréal, où il avait été conduit par suite d'un accident. Il est en bonne voie de guérison.

L'excellence générale de la poudre d'oeufs représentée par le pointage du goût, est très satisfaisante et révèle éloquentement les soins dont la fabrication de cette denrée est l'objet, a déclaré le ministre anglais des vivres en commentant sur la qualité des vivres expédiés sur la Grande-Bretagne.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

de porcs dont les abattoirs pouvaient disposer sur le marché local, est maintenant levée, et ils pourront maintenant en écouler de cette façon autant que le commerce local pourra en absorber. Cela est de nature à augmenter la demande sur notre marché et partant à raffermir les prix, de sorte que, lorsque la majoration du prix du bacon sera mise en vigueur et que le commerce local aura pris un nouvel essor, l'on peut s'attendre à une amélioration appréciable des cours.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

Ste-Clotilde de Horton

—Les Quarante-Heure eurent lieu cette année les 18 et 19 octobre. Un Rév. Père Francisca donna les sermons de circonstance.

—Dernièrement fut béni, dans l'intimité, par M. l'abbé Adélaïde Desmarais, curé de cette paroisse, le mariage de M. Jean-Paul Forest et Mlle Colette Teasdale. Les nouveaux époux iront demeurer à Montréal après leur voyage de noces. Mlle C. Teasdale travaillait à Ste-Thérèse de Montréal, depuis déjà quelques années. Nos meilleurs vœux de bonheur à ces heureux époux.

—Mlle Cécile Ross est de retour dans sa famille après un séjour de 15 jours passé à l'Hôpital d'Arthabaska où elle subit une opération pour appendicite par le docteur Edouard Côté. Son cas critique donna lieu à de nombreuses inquiétudes. Souhaitons-lui bon rétablissement.

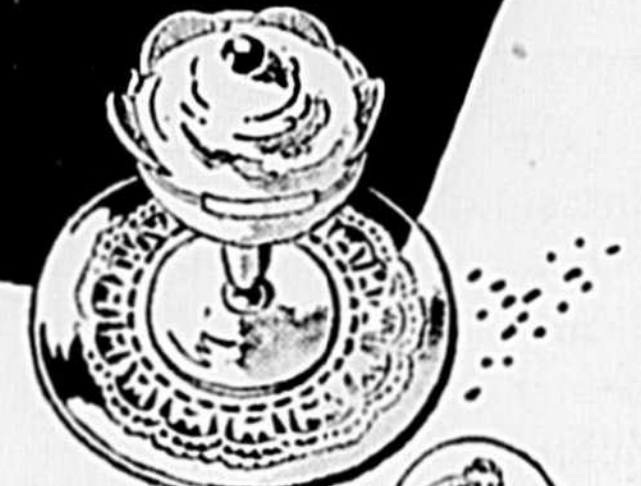
—Mlle Yvette Grégoire est retournée à l'hôpital d'Arthabaska le 20 octobre. A elle aussi, nous souhaitons un prompt rétablissement.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Arthur Lizotte, cultivateur de cette paroisse, après une longue maladie. Il laissait pour le pleurer sa femme, née Rose-Aline Landry, et plusieurs enfants. Les funérailles eurent lieu le 26 octobre à l'église Ste-Clotilde. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Adélaïde Desmarais. Nos plus vives condoléances à la famille éprouvée.

J.-E. BISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

UN BON DINER se complète

par un Dessert Délicieux, Appétissant



Les ménagères canadiennes sont toujours anxieuses de servir à leurs familles des repas attrayants et nourrissants.

Elles ont appris que les délicieux desserts préparés facilement et à peu de frais avec la féculé de maïs Canada sont une heureuse addition aux repas préparés selon les règlements alimentaires du Canada.

Elles savent que la haute qualité de la féculé de maïs Canada leur assure des résultats parfaits.

Observez les règlements alimentaires officiels du Canada et portez-vous bien.

FÉCULE DE MAÏS CANADA

Un des célèbres produits de THE CANADA STARCH COMPANY, Limited

NCS

WARWICK

Monsieur le Curé et MM. les Vicaires viennent de terminer la visite paroissiale et voici les statistiques recueillies:

Campagne: 204 familles; 1022 communicants; 269 non communicants; Population: 1291. Village: 317 familles; 1259 communicants; 306 non communicants. Population: 1565. Propriétaire: 149.

Les paresseux ont toujours envie de faire quelque chose. Vauvargues.

Locataires: 168. Population totale: 2856. Ecoles de campagnes: 12 écoles: 118 garçons et 123 filles. Ecole du village: 138 garçons et 38 filles. Pensionnat des SS. de l'Assomption: 148 élèves dont 37 pensionnaires. Total: 565 élèves fréquentent nos écoles.

NOUVELLES DE VICTORIAVILLE

LISTE DE SOUSCRIPTIONS

(Suite de la page 1.)

Raymond Beaudet, avocat	100
Mme Maria Thibodeau	100
Mme Duvilla Poisson	100
Mme Camille Duguay	50
Mlle Claire Houle	50
Mlle Anne-Marie Houle	50
Gérard Houle	50
Jules Houle	50
Colette Brunelle	50
Mme Berthe Bergeron Gouin	50
Mme Alphonse Deshaies	50
A. Haroon	50
Armand Levasseur	50
J. A. Lunau	50
Alphonse Dumas	50
Mme Joseph Kirouac	50
Irène Rousseau	50
Mme P. H. Themens	50
Donat Vigneault	50
Roland Charrois	50
T. B. H. Malo	50
Washington Gouin	50
Moise Deschambault	50
Ovide Moreau	50
Lionel Fouquette	50

passé la dernière fin de semaine.

—Mlle Gertrude Boucher est retournée à Québec, lundi dernier, après avoir passé quelques jours en visite chez ses parents, M. et Mme Albert Boucher.

—MM. Germain Saint-Pierre (sr), Etienne Saint-Pierre et Germain St-Pierre (jr) sont de retour de St-Louis de Kamouraska, où ils sont allés assister aux funérailles d'une parente.

—M. Henri Ouellet ainsi que Mlle Marie-Claude Ouellet, d'Asbestos, étaient en visite chez Mmes Roberge, dimanche dernier.

—M. et Mme J. M. Lacerte sont de retour de Québec, où ils ont passé la dernière fin de semaine.

—M. et Mme J. D. St-Georges sont allés passer la dernière fin de semaine, à Joliette, en visite chez des parents.

—M. Rosaire Dufresne, des Trois-Rivières, ainsi que M. et Mme Willie Dufresne, de St-Valère, étaient de passage en ville, mardi.

—Le Rév. Père Philias Roy, O.P., du Monastère de St-Hyacinthe, était en visite chez le Dr et Mme Georges Roy, au début de la semaine.

—Mlle Louise Paradis, de Montréal, était de passage en ville, au début de la semaine.

—M. l'abbé Laurent Lacoursière, ptre, vicaire à Thetford les Mines, était en visite chez son Frère, Me Germain Lacoursière, dernièrement.

—M. et Mme Germain Lacoursière, ainsi que leur enfants, sont de retour de la Beauce, où ils ont passé la dernière fin de semaine, en visite chez des parents.

—M. et Mme Alph. Provencher et leur fille, Gilberte, Mme Noël Berger sont allés passer la fête de la Toussaint à Québec.

—M. l'abbé L. P. Boissonneault, prêtre, professeur au Séminaire de Nicolet, était de passage au presbytère des Sts-Martyrs Canadiens, à l'occasion de la fête de la Toussaint.

—Mme Emile Bourbeau est de retour de Ste-Angèle de Laval, où elle a fait un court séjour chez sa soeur, Mme Camirand; M. Emile Bourbeau était allé la rejoindre, en fin de semaine.

—M. Roger Gilbert, de la R.C. A.F., de Lachine, était en visite chez le Dr et Mme C. A. Gilbert, samedi dernier.

—M. l'abbé Georges Désilets, curé de St-Samuel de Nicolet, était de passage en ville, jeudi dernier.

—Le Dr et Mme C. A. Gilbert ainsi que Mlle Blanche Gilbert sont de retour de Rimouski, où ils ont passé la dernière fin de semaine.

—L'honorable juge Wilfrid Laliberté, Mme Laliberté, Mlle Madeleine Laliberté, ainsi que le Dr et Mme Donat Lapointe, de Québec, étaient en visite chez Mlle Graziella Bourbeau, en fin de semaine.

—M. Lucien Trotter, du Collège des Frères des Ecoles Chrétiennes d'Arthabaska, a passé la dernière fin de semaine dans sa famille.

—MM. Tanerède Tardif et Maurice Girouard sont allés à Montréal, dans le courant de la semaine dernière.

—M. et Mme A. D. Lanouette sont de retour de Montréal, où ils ont passé la dernière fin de semaine.

—M. et Mme Marcel Parenteau, de Trois-Rivières, étaient en visite chez M. et Mme Willie Parenteau ainsi que chez M. et Mme Conrad Tourigny, en fin de semaine.

—M. et Mme Richard Grignon, de Sorel, étaient les invités du Dr et de Mme Edouard Côté, en fin de semaine.

—M. et Mme Deus Jutras et leur fille, Denyse Jutras, sont allés rendre visite à Mlle Judith Jutras, de l'Hôpital Laval de Québec, lundi dernier.

—MM. A. H. Robitaille et A. P. Kennedy, courtiers de Montréal, étaient de passage aux bureaux du Vème Emprunt de la Victoire, mardi dernier.

—Mlle Madeleine Champagne est de retour de Montréal, où elle a passé la dernière fin de semaine.

—M. Laurent Trotter, e.e.d., de Québec, était en visite chez M. et Mme Alfred Trotter, en fin de semaine.

—M. J. E. Hébert, M. et Mme Raymond Beaudet ainsi que Mlle Rita Hébert sont de retour de St-Tite et de La Tuque, où ils ont passé la dernière fin de semaine.

—Mme Gédéon Provencher et Mlle Simone Provencher, de St-Georges de Windsor, étaient en visite chez Mme E. J. Bergeron, mardi dernier.

—M. Jean Cantin est de retour de Longueuil, où il a fait un bref séjour.

—Mlle Thérèse Alain est de retour des Trois-Rivières, où elle a passé la dernière fin de semaine.

—M. Paul-Emile Thibault, de Montréal, était en visite chez sa mère, Mme Cyrias Thibault, en fin de semaine.

—M. et Mme Auguste Bourbeau sont allés à Montréal, par affaires, dans le courant de la semaine dernière.

—M. Jacques Bergeron, étudiant au Collège des Frères des Ecoles Chrétiennes d'Arthabaska, est venu passer la Toussaint, dans sa famille.

—M. et Mme Roger Bergeron, de Garthby, étaient en visite dans les familles Bergeron et Gendron, en fin de semaine.

—M. et Mme Guy Bourbeau sont retournés à Québec, après avoir passé la fin de semaine chez M. et Mme Auguste Bourbeau.

—M. et Mme J. N. R. Desmarais sont de retour de Québec, où ils ont passé la fin de semaine, en visite chez des parents.

—Mme A. H. Jetté, de Montpelier, était en visite chez M. et Mme U. L. Brunelle, récemment.

—M. Edouard Dubord, étudiant en Art Dentaire de l'Université de Montréal, était en visite chez sa mère, Mme Ed. Dubord (Sr) en fin de semaine.

—M. et Mme Roméo Dionne ainsi que Mlle Lucille Lesieur sont de retour de Québec, où ils ont passé la dernière fin de semaine.

—Mlle Yvette Boisvert est allée à Montréal, au début de la semaine.

—M. et Mme Maurice Lemieux sont de retour de Québec et de la Beauce, où ils ont ont

Nous achetons

toutes les sortes de bois francs et de bois mou, en grosse ou petite quantité.

Sur demande, nous serons heureux de vous donner les prix que nous payons pour chaque espèce et chaque qualité.

THE EASTERN WOODWORK CO. LTD.

Tél. Local 370

8, RUE ST-JEAN-BAPTISTE — VICTORIAVILLE

HOMMAGES PIEUX ET DURABLES

J.-MAURICE DUCHARME

257, rue Notre-Dame, VICTORIAVILLE

Le plus ancien et plus important manufacturier de monuments dans le diocèse de Nicolet

Assurances Générales

Vos biens, si difficilement acquis, sont-ils bien protégés?

Vos assurances vie sont-elles en conformité avec les exigences actuelles?

Si non, voyez

P.-H. PLOURDE

SILOES PLOURDE

Edifice Piroli — Victoriaville

es invités de M. et Mme Alp. Fillion; ils se sont rendus à Ste-Anne de Beaupré et St-Joachim de Montmagny.

—En visite chez M. J. G. Laurendeau, samedi, Mme Dr Charles Edouard L. Auger, de Ste-Hélène de Bagot, accompagnée de son fils, M. Charles-Edouard L. Auger.

NAISSANCE

M. Fernand St-Cyr, boucher et épicer, et Mme St-Cyr (Marie-Ange Michel) ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 25 octobre, et baptisée sous les prénoms de Marie-Ange-Lisette-Colette.

Le parrain a été M. Louis Michel, oncle maternel de l'enfant; et la marraine, Mlle Marie-Ange St-Cyr, tante paternelle, la porteuse était Mme Henri Levasseur.

Tél. 652

J. H. MATTE

COMPTABLE-VERIFICATEUR

Vérifications municipales, scolaires et commerciales

Préparation des rapports sur le Revenu

17, RUE ST-JEAN-BAPTISTE

VICTORIAVILLE, P. Q.

A VENDRE AU COMPTANT

Une ferme de 200 acres, comprenant 2 granges modernes, résidence, écurie, laiterie, garage, eau courante partout, sucrerie équipée. Vendra avec ou sans animaux et outillage. Aucune offre raisonnable refusée.

S'adresser à:

VERNON BARLOW, Tingwick, P. Q.

A LOUER

2 logements, meublés ou non, situés à 41 et 43 rue Octave. S'adresser à 193 Notre-Dame, Ou par téléphone No. 364, Victoriaville, P. Q.

21 oct. 3 f.



Attention!

Du 1 au 15 novembre 1943

(inclusivement)

Toute personne achetant au contrôle du

THEATRE VICTORIA

un Timbre d'Epargne de Guerre de 25c. en même temps qu'un billet d'admission recevra pour chaque timbre acheté pendant cette période un billet donnant droit au tirage d'une

"OBLIGATION DE LA VICTOIRE DE \$50.00"

offerte par la Direction du Théâtre Victoria.

O—O—O—O

Le tirage aura lieu sur la scène du Théâtre, LUNDI, le 15 NOVEMBRE à 9.00 hrs P.M.

O—O—O—O



Si vous ne pouvez venir LUNDI, le 15 novembre, confiez vos billets à un ami qui le présentera pour vous sur la scène et recevra l'Obligation de \$50.00 en votre nom.

Si le premier numéro ne sort pas après deux minutes, un second sera alors tiré et ainsi de suite.

THEATRE VICTORIA VICTORIAVILLE

Ouverture chaque soir à 8.00 hrs

Admission: 30-40 cts.

Matinée chaque Samedi et Dimanche à 2.30 hrs.

Admission: 25-30 cts.

Le prix d'admission comprend les taxes.

Samedi, le 6 novembre seulement

Renée St-Cyr, Viviane Romance, "PRISONS DE FEMMES"

En plus: Musical, Cartoon, sujets courts et Actualités.

Dimanche-Lundi, 7-8 novembre

Fred MacMurray, Rosalind Russell, Herbert Marshall, "FLIGHT FOR FREEDOM"

En plus: Sujets courts, Musical, Cartoon.

Mardi-Mercredi, 9-10 novembre

Cary Grant, Ginger Rogers, "ONCE UPON A HONEYMOON"

En plus: Sujets courts, musical et Actualités.

Jeudi-Vendredi, 11-12 novembre

Un spectacle incomparable... Combats à l'épée, romance, comédie, "THE BLACK SWAN" (technicolor) Tyrone Power, Maureen O'Hara, Laird Cregar, George Sanders.

En plus: Comédie, sujets courts.

MIDNIGHT SHOW à 11 hrs.

Vendredi-Samedi, 12-13 novembre

William Boyd, Andy Clyde, "BORDER PATROL" (Vue de l'Ouest)

Admission générale: 20c. (taxes incl.)

Prenez part sans plus tarder au tirage d'une Obligation de la Victoire de \$50.00.

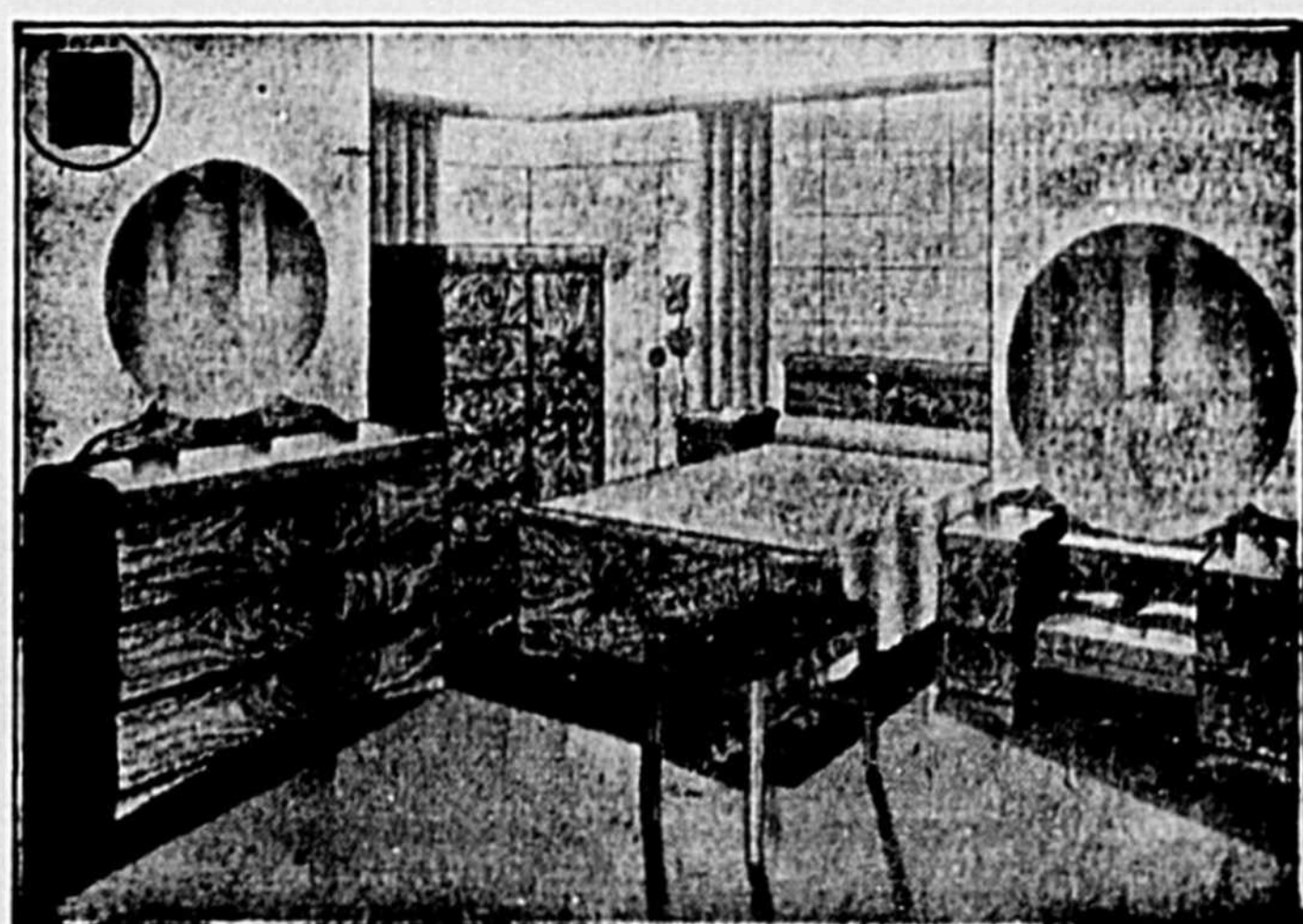
offerte par la direction du Théâtre. Tout ce que vous avez à faire est d'acheter un ou plusieurs Timbres d'Epargne de guerre au comptoir à cet effet, dans l'entrée du Théâtre.



V comme dans Versankt (Fichu) Ceci est un don généreux de l'artiste Bourgeois de "La Presse" Montréal, comme contribution au Cinquième Emprunt de la Victoire.

EASTERN FURNITURE LIMITED

VICTORIAVILLE, P. Q.



Manufacturiers de

Chaises, bassinettes, table de bout et à café, ameublements de salle à déjeuner et à diner, et de chambre coucher.

En vente seulement chez nos clients, les marchands de meubles.

CULTIVATEURS

.....

●L'Abattoir de Princeville—Succursale de la Coopérative Fédérée—en plus de vous obtenir le plus haut prix possible pour vos animaux de boucherie, vous offre l'avantage d'un marché qui vous est accessible tous les jours de la semaine, dans n'importe quel temps de l'année.

●Pour le bon maintien de vos bestiaux et afin de rendre plus lucratif l'élevage de la volaille, nous vous engageons d'utiliser les rations balancées de marque "Coopérative" et "Fédérée".

Coopérative Fédérée de Québec

Succursale de Princeville, P. Q.

Commission des prix...

(Suite de la page 1)

conclus, avant ou après le début de la période d'entreposage, le 10 janvier.

.....

SUR LES VENTES DES VOITURES AUTOMOBILES USAGÉES

Un amendement apporté à un décret antérieur défend la vente des voitures de plaisance sauf selon les règlements et les prix maxima établis par M. J. H. Berry, régisseur des véhicules automobiles, au ministère des Munitions et approvisionnements. L'ordonnance s'applique non seulement aux ventes faites par des vendeurs autorisés, mais également par des individus qui ne sont pas reconnus comme des vendeurs d'automobiles et qui font uniquement la vente de leurs biens à l'enchère ou autrement. Les règlements, concernant les prix maxima et la déclaration écrite dûment signée par le vendeur et l'acheteur, sont entrés en vigueur le 25 octobre dernier, avec l'approbation des autorités de la Commission des prix.

Cette déclaration écrite que doit remettre le vendeur à l'acheteur, contiendra les noms et adresses de l'acheteur et du vendeur, les termes de la vente, le prix payé pour la voiture, sa marque de fabrication, l'année de la mise sur le marché et son numéro de série.

Les prix maxima pour des voitures de plaisance usagées sont basés sur les prix en vigueur pour des voitures neuves que l'on trouve dans un tableau joint à l'ordonnance. Les pourcentages sont tels que l'on tient compte de la dépréciation de la voiture selon le modèle et l'usage qu'on en fait. Pour calculer les prix maxima des voitures usagées, les dispositions permettent d'ajouter les frais de maintenance, des accessoires ou du transport. Les frais de transport sont établis pour les voitures devant des usines canadiennes ou encore des usines américaines et anglaises.

GARDE-ROBE DE LA VICTOIRE

Une garde-robe ambulante, faite entièrement à même des vêtements usagés, parcourt actuellement le pays. Elle a été organisée par le Service des Consommateurs et a pour but de démontrer ce que l'on peut faire avec un peu d'ingéniosité et des vêtements démodés que l'on ne porte plus.

Les mères et les jeunes filles de 108 municipalités canadiennes auront l'occasion de voir ce que l'on peut faire avec de vieux manteaux, des robes de soirée que l'on ne met plus, des robes de ménages, etc. Elles se rendront compte que leurs petits garçons et leurs petites filles seront aussi gentiment vêtus avec des vêtements refaits qu'avec des vêtements neufs.

La Garde-Robe de la Victoire mettra surtout en vedette des vêtements d'hiver. Elle visitera

toutes les parties du Canada.

.....

DEVANT NOS TRIBUNAUX

Un propriétaire de Sainte-Martine, près de Valleyfield, s'étant permis d'augmenter le prix d'un loyer a été traduit devant les tribunaux et condamné à une amende de \$10 et aux frais de la cause, après qu'il eût avoué sa culpabilité.

M. Irénée Benoit, de Sainte-Hélène de Bagot, se reconnaissait coupable, récemment, devant le juge Philippe Marchand, siégeant à St-Hyacinthe, d'avoir vendu de la volaille en gros à un prix plus élevé que le prix maximum fixé par une ordonnance de la Commission des Prix et, de plus, de ne pas avoir, en effectuant cette vente, remis à l'acheteur les factures requises. Il a été condamné à une amende de \$25 et aux frais pour la première infraction et à \$10 d'amende et aux frais pour l'autre chef d'accusation.

S'étant reconnu coupable d'avoir vendu du bois de chauffage à un prix plus élevé que le prix maximum fixé par une ordonnance de la Commission des Prix, M. L. Bélanger, du comté de Portneuf, a été condamné par le juge Lacoursière, à payer une amende de \$25 et les frais de la cause.

M. Albert Julien, faisant affaires sous le nom de "Oscar Deshaies enregistrée", de Victoriaville, se reconnaissait coupable devant le juge Philippe Marchand, siégeant à Arthabaska, d'avoir vendu des pommes de terre à un prix plus élevé que le prix maximum fixé. Il a été condamné à une amende de \$40 et aux frais.

Mme Armand Desjardins, faisant affaire sous le nom de Hôtel Belcourt, à Ste-Agathe des Monts, s'est reconnue coupable, ces jours derniers, devant le juge Lalonde, siégeant à Saint-Jérôme d'avoir vendu de la bière à un prix plus élevé que celui de la période de base. Elle a dû payer une amende de \$25 et les frais.

Enfin, M. Rosaire Lajoie, de Roxton Pond, coupable d'avoir vendu du bois de chauffage à un prix plus élevé que le prix maximum fixé par la Commission des Prix a été condamné par le juge A. Lemay, siégeant à Sweetsburg, à payer une amende de \$10 et les frais de la cause.

HÂTONS LA VICTOIRE!



Ne maudissez pas !

"Maudite charette!... Tais-toi donc, maudit fou!... Il fait chaud en maudit!"

Voilà la triste litanie que j'entends parfois sur la rue, litanie infernale proférée par des ouvriers, des fils de bonne famille, et jusque par des jeunes filles et de tout petits enfants.

Et quand on veut les corriger, il y en a qui répondent: "Un prêtre a dit que dire maudit, ce n'est pas un blasphème..." Comme s'il n'y avait que le blasphème à éviter... Combattons d'abord le vrai blasphème, l'injure directe à Dieu, aux Saints, aux choses saintes. Mais combattons aussi les imprécations, les malédictions, toutes les mauvaises paroles qui sont souvent des péchés, et qui toujours souillent la bouche d'un chrétien.

Vous avez appris dans le Catéchisme (No. 399): "Le second commandement défend tout serment faux, téméraire, injuste ou inutile, ainsi que les blasphèmes et les malédictions."

Pour juger de la malice de la malédiction, il faut distinguer si l'on maudit une personne ou une chose, ou si l'on dit simplement le mot maudit.

a) Maudire quelqu'un, quand on le fait sérieusement et haineusement, c'est l'imprécation en matière grave (qui peut être péché mortel), tout comme si l'on vouait son prochain à l'enfer, ou si l'on donnait sérieusement son âme au diable.

Maudire Dieu, un Saint, une chose sainte, c'est un des pires blasphèmes, c'est comme si l'on voulait frapper, injurier Dieu, à l'exemple des Sains-Dieu communistes. Ici, il y a la matière d'un péché mortel très grave.

Maudire un simple objet (un animal, un outil incommode, une chaise qui s'écroule, etc.) cela peut n'être que péché véniel d'impatience; cependant, la colère peut en accroître la gravité. Et même sans colère, cela amène des conséquences désastreuses, car on attire ainsi la malédiction sur ce qui nous entoure.

b) Dire simplement le mot "maudit", en soi cela ne signifie rien et n'est pas plus mal qu'un simple patois. Cependant, c'est un mot malsonnant chez une personne bien élevée, un mot inconvenant dans la bouche d'un chrétien, dont la langue est sanctifiée par la sainte Eucharistie. Et surtout, il y a grand danger qu'en s'habituant à employer ce mot gamin de maudit, on en vienne à maudire objets, personnes et même choses saintes... se

mettant ainsi sur le chemin du vrai blasphème. Enfin, un autre danger, c'est qu'on donne mauvais exemple à son entourage, surtout aux enfants, qui seront ensuite portés à maudire, puis à blasphémer; or, Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit: "Celui qui scandalise un de ces petits mérite qu'on le précipite à la mer, une pierre au cou."

On ne devrait maudire que le démon et le péché, nos seuls ennemis qui le méritent. L'Eglise dans la cérémonie du Baptême: "Va-t'en, maudit démon! Laisse la place au Saint-Esprit, dans l'âme de cet enfant!"

Ouvrez l'Ecriture Sainte, et vous lirez: "Celui qui maudira son père ou sa mère, mourra de mort." (Exode, 21, 17); Notre-Seigneur Jésus-Christ a cité cette parole de l'Ancienne loi (Matt., 15, 4). "Quand l'impie maudit, le démon lui-même maudit son âme." (Eccl., 21, 30). "L'impie aime la malédiction, et elle viendra sur lui; il ne veut pas la bénédiction, eh! bien elle s'éloignera de lui" (Psaume 118, 18). "Eux, ils maudissent; toi, tu béniras" (Psaume 118, 28).

Notez surtout la recommandation de l'apôtre saint Paul aux Romains (12, 14): "Bénissez, ne maudissez pas!" En effet, si vous bénissez votre famille, votre maison, vos bestiaux, vos outils, etc., Dieu les bénira avec vous; mais, si vous les maudissez, c'est le démon qui interviendra pour votre malheur...

Notre peuple canadien s'est fait une triste réputation de blasphémateur. Dans certains étrangers, on appelle les Canadiens français: "les maudits". Quelle tristesse que l'on désigne de ce mot affreux (que le Seigneur adressera aux damnés, lors du jugement dernier, pour les précipiter en enfer) un peuple chrétien fondé dans le sang des martyrs, et qui semble avoir une si belle destinée pour répandre la lumière de l'Evangile!

Georges Panneton, prêtre, (Semaine religieuse de Québec)

La qualité, la quantité et la force des toisons de moutons sont affectées par la ration alimentaire que ces animaux reçoivent. Le manque de nourriture ou la maladie causent souvent des points faibles dans le brin de laine.

Colette

(suite de la 1ère page)

êtres et des choses. "C'est une sauvageonne, écrit Georges Pioch, qui régénère tout autour d'elle." Native de la chande Bourgogne, elle apprend jeune à aimer la campagne, les bêtes familières, celles des champs et des bois. Ses meilleures pages sont probablement celles qu'elle consacre aux frères inférieurs de l'homme. Aussi, dans son oeuvre considérable, rien n'égale les *Sept dialogues de bête*, *La Paix chez les bêtes* ou encore cette *Maison de Claudine* où elle revit ses souvenirs de jeunesse: Sidonie-Gabrielle Colette naît le 28 janvier 1873, dans le modeste bourg de Saint-Sauveur en Puisaye, fille de Jules-Joseph Colette, ancien capitaine au 1er zouaves, et de Sidonie Landoy, qui venait de Belgique. La dernière de quatre enfants, dont deux nés d'un premier mariage de sa mère, la petite Gabrielle, appelée Minet-Chéri, ou Bel-Gazon,—de beau gazonillis

DÉLICIEUX THÉ ET CAFÉ "SALADA"

Pour un plus grand rendement achetez la meilleure qualité.

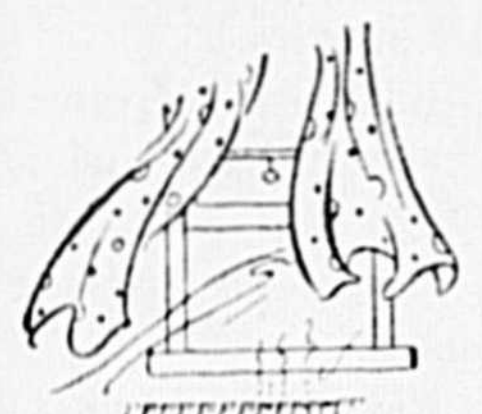
beau langage,—grandit en liberté dans une vieille maison campagnarde, le jardin et les champs qui l'entourent, les bois plus lointains, avec, dit-elle, "le besoin véhément de toucher, vivantes, des toisons ou des feuilles, des plumes tièdes, l'émouvante humidité des fleurs." A vingt ans, elle épouse Henri Gauthier-Villars, critique musical, qui l'amène à Paris, découvre qu'elle peut tenir une plume, l'encourage et l'initie à la littérature, et la voilà lancée. Le reste de sa vie est connu, de ceux du moins qui le doivent connaître. Ecrivant avec naturel

et une facilité apparente, Colette ne trouve pas sans effort la phrase chaude et pleine, échauffante, vivante, qui fait qu'elle ne ressemble à aucun autre écrivain. Elle travaille même beaucoup, ainsi qu'en témoigne son propre aveu: "Si je n'ai pas la passion, j'ai l'honneur de mon métier. Je ne travaille jamais facilement. Je rature beaucoup, des suppressions, des additions. Je travaille très honnêtement, aussi bien que je peux, avec sincérité."

L'Illettré

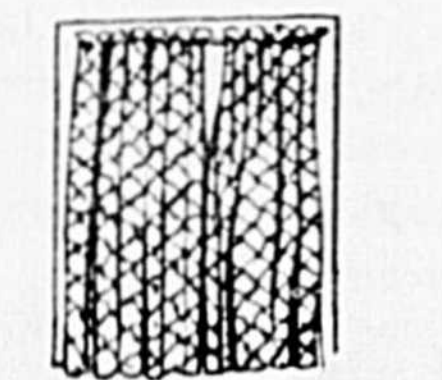
(Reproduction interdite)

ÉVITEZ TOUT GASPILLAGE DE CHARBON



Fermez les FENÊTRES

Prévenez les pertes de chaleur en fermant portes et fenêtres promptement.



Conservez LA CHALEUR

Baissez les stores et tirez les tentures pendant la nuit. Vous économiserez environ 10% de combustible.



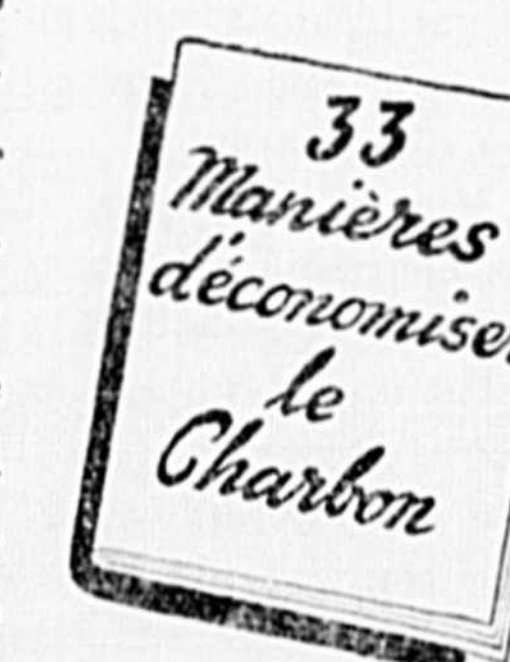
Le charbon est indispensable à notre effort de guerre. Chaquetonne est nécessaire; elle sert à hâter la victoire.

Vous pouvez aider à régler le problème du combustible. Faites durer votre approvisionnement de charbon le plus longtemps possible, en mettant en pratique les méthodes de conservation décrites dans la brochure ci-contre.

Économisez une tonne sur cinq



Apprenez l'art de BIEN CHAUFFER



Procurez-vous de votre fournisseur de charbon un exemplaire gratuit de cette brochure, qui vous enseignera comment chauffer votre maison pour qu'elle soit confortable cet hiver.

MS15WF

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

HONORABLE C. D. HOWE, Ministre

IL FAUT TOUT FAIRE POUR GAGNER LA GUERRE - HÂTONS LA VICTOIRE



AVANT LA GUERRE: Jules n'hésitait pas à dépenser \$100 pour un voyage de chasse et, pour rien au monde, il n'aurait voulu se priver de ce plaisir.



AUJOURD'HUI: Jules ne va pas à la chasse: les \$100 qu'il aurait ainsi dépensés, il les affecte à l'achat d'une obligation de la victoire. Il estime qu'il est plus important de tuer des Nazis que des perdrix.

Faisons notre part sans hésiter - et la victoire sera assurée

Nos braves gars qui sont actuellement outre-mer combattent avec vaillance pour hâter la victoire — ils n'hésitent pas à risquer leur vie pour nous assurer cette victoire. Tout ce que l'on nous demande de faire, c'est de ne pas dépenser inutilement et de prêter notre argent pour l'achat d'avions, de tanks, de bateaux et de canons. Le Canada demande cette fois \$1,200,000,000. Refuser de souscrire à cet emprunt national, ce serait refuser de venir en aide à ceux qui se battent pour que nous gardions nos libertés. Hâtons donc la victoire en affectant tout l'argent que nous pouvons à l'achat d'obligations de la victoire — et surtout, comptons-nous heureux de pouvoir encore jouir de la liberté de le faire!

Le coût de cet espace a été défrayé par

LA BRASSERIE DAWES BLACK HORSE - LA BRASSERIE DOW LA BRASSERIE FRONTENAC

N.D. 9F